

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1. BILAN TECHNIQUE	11
3.2. BILAN FINANCIER	21
3.3. PERSPECTIVES	23
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	24
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	25
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	29
6. PROGRAMME 148: CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	33
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	37
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	38
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	44
7. PROGRAMME 149: DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	45
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	47
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	49
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	49
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	60
8. PROGRAMME 182: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	61
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	63

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	65
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	65
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	76

NOTE EXPLICATIVE

La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités Publiques, a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Elle transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC. Elle marque par ailleurs la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007.

En matière de gestion budgétaire, on enregistre plusieurs innovations majeures. Il s'agit notamment de l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en autorisation d'engagement et de crédits de paiement. La fongibilité totale des crédits au sein des programmes et l'institutionnalisation du responsable de programme et du contrôleur financier en font également partie.

Ces mutations accordent une importance plus grande à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne, en consacrant la fonction de responsable de programmes. Ainsi le Projet de Performance des Administrations (PPA) devra prendre en compte le nouveau cadre juridique devenant ainsi un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique structurée autour d'un programme.

A titre transitoire et pour le compte du budget de l'exercice 2023, l'élaboration du Projet de Performance des Administrations demeure encadrée par l'article 18 alinéa 3 de la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. Conformément à la logique de la gestion axée sur les résultats mise en œuvre depuis quelques années dans les différentes administrations publiques, la démarche adoptée a permis de disposer pour le cycle de planification 2023-2025, des programmes actualisés prenant en compte la revue des politiques publiques mises en œuvre dans le sous-secteur arts et culture au cours des exercices 2021 et 2022. Les projets de performance des administrations en 2023 doivent être élaborés en tenant compte des perspectives d'évolution à court terme (2023-2025). Il s'agira entre autres, pour le sous-secteur d'envisager des mesures juridiques et administratives pour mieux lutter contre la piraterie de notre patrimoine culturel et artistique notamment au niveau de certains projets structurants ; affiner le cadre logique pour une meilleure définition des objectifs et des indicateurs devant permettre de mieux évaluer la performance des programmes du MINAC et enfin promouvoir la construction des centres d'animation culturelle dans nos grandes villes pour une meilleure valorisation de la culture camerounaise.

Le présent document se décline autour des points suivants :

la synthèse de la stratégie, qui met en évidence la contribution attendue des administrations dans l'optique de la vision impulsée par le gouvernement. Elle présente l'objectif stratégique du Ministère des Arts et de la Culture et la définition de son cadre logique de performance à savoir (i) le domaine d'intervention, (ii) la revue des performances antérieures et (iii) les perspectives envisagées ;
Les programmes dans leur présentation se déclinent en actions et en activités. Il s'agira

également d'explorer leurs objectifs, indicateurs et cibles, et d'interroger ainsi les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation.

Enfin, le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement sera annexé au présent document.

Une telle approche permet de comprendre aisément le contexte de mise en œuvre des programmes du MINAC en tenant compte des écarts au niveau de la réalisation de l'action, des difficultés rencontrées, et la nécessité de tirer le meilleur enseignement de cette expérience afin d'améliorer la planification et la programmation des ressources financières allouées au Département Ministériel d'une part, et d'autre part d'assurer la cohérence des actions entreprises avec les objectifs stratégiques définis par l'Etat.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La vision de la politique culturelle et artistique nationale s'inspire de la Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30) qui consacre avec son entrée en vigueur, le choix stratégique des pouvoirs publics de faire du secteur des Arts et de la Culture, un levier important de la transformation structurelle de notre économie. Son passage du secteur social vers le secteur des industries et services marque ainsi la nécessité de libérer son potentiel économique et social dans un souci d'optimisation de son rôle de catalyseur du développement durable. Dans l'optique de poser les jalons de cette orientation en matière culturelle et artistique, plusieurs axes sont mis en avant.

Le premier axe porte sur la conservation et la valorisation de notre mémoire collective. La mission du MINAC étant de pérenniser pour les générations actuelles et futures, notre patrimoine qui définit notre identité. Cette démarche suppose l'écriture de notre histoire, laquelle passe notamment par la valorisation et la promotion de notre riche potentiel artistique, archéologique, archivistique, cinématographique, littéraire, traditionnaliste et culturel.

Le deuxième axe est relatif au développement de la créativité, dans la mesure où la diversité culturelle du Cameroun constitue une source d'inspiration pour les créateurs, ce qui fait de notre pays un lieu unique où tous les espaces de chaque Région, village, îlot constituent un terrain fertile à l'expression de la créativité artistique et littéraire. Les ressources culturelles donnent de véritables motifs d'espoir et d'optimisme quant à l'émergence d'un Cameroun créateur de produits culturels originaux. Bien entendu, cela suppose un encadrement adéquat tant sur le plan académique, professionnel et institutionnel. Des actions telles que la mise en service de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC) pour la formation des professionnels des métiers de la culture de différents niveaux, ou encore les ateliers de création visent à améliorer notre créativité artistique et littéraire à travers la production des biens et services culturels.

Le troisième axe vise la promotion de la culture à travers le développement de l'animation culturelle. C'est dans cette perspective que le MINAC a entamé l'opérationnalisation de la structuration devant aboutir à terme à la mise en place de 26 fédérations. Ces dernières contribueront à densifier le nombre d'activité renforçant ainsi la mise en valeur de l'identité culturelle laquelle traduit la vitalité du sous-secteur art et culture.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Suivant les dispositions du décret N° 2012/408 du 09 Décembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistique et culturel.

À ce titre, il est chargé :

du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;

de la préservation des sites et monuments historiques ;

de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine

culturel, artistique et cinématographique ;
 de la promotion de la création artistique et culturelle ;
 de la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'arts et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
 des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
 des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
 du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
 de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
 de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
 de la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
 du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

En substance, il ressort que les missions dévolues au Ministère des Arts et de la Culture portent sur plusieurs axes. Il s'agit entre autres de l'initiation aux métiers de l'art et de la culture à travers la détection et la formation des talents, la préservation du patrimoine culturel et sa consolidation dans la conscience collective comme socle commun de notre appartenance à une Nation ayant une communauté de destin et un même profil historique. Le développement de la créativité visant à faire de chaque localité du Cameroun un vaste laboratoire de production d'œuvres artistiques et culturelles exceptionnelles, ainsi que l'animation culturelle articulée autour de la diffusion des productions culturelles dans le cadre des plateformes de mise en valeur font également partie de ce vaste chantier dévolu au Ministère des Arts et de la Culture

Dans son déploiement quotidien aux fins de mener à bien les missions qui lui sont assignées, le Ministère des Arts et de la Culture a recours aux institutions et organismes tant nationaux qu'internationaux. Il s'agit notamment de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Conseil International des Musées (ICOM), le Conseil International des Sites et Monuments (ICOMOS), le Conseil International pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), le Conseil International des Archives (ICA), l'Agence Internationale de l'ISBN, la Fédération Internationale des Associations et institutions de Bibliothèques (IFLA), le Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines (CERDOTOLA), le Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA) et le FPMA (Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain).

Au plan national, le Ministère des Arts et de la Culture mène de concert avec certains départements ministériels des actions portées vers le développement des arts dans la solidarité gouvernementale

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Le bilan technique de l'exécution des programmes du Ministère des Arts et de la Culture au cours des Exercices 2020, 2021 et à mi-parcours 2022 se présente de la manière suivante :

1- Programme 181/148 : Conservation de l'Art et de la Culture camerounais

Exercice 2020 :

Le bilan technique du programme 181 indique au premier semestre un niveau de performance assez faible. Le résultat ainsi obtenu, tient du fait de l'impact négatif de la pandémie à coronavirus. C'est ainsi que sur un total de 08 activités préalablement définies, seules 04 ont pu être menées. Par ailleurs, des appuis budgétaires en vue de la préservation et de la conservation des musées, chefferies et foyers culturels ont été accordés à 62 collectivités territoriales décentralisées. En outre, le cadre juridique du sous-secteur Arts et culture s'est vu renforcé par la promulgation de la loi régissant les associations culturelles et artistiques. Un accent particulier a été mis sur la reconstitution de la mémoire collective nationale. Elle s'est matérialisée par la soumission du dossier d'inscription du **NGUON** sur la liste indicative du patrimoine immatériel de l'humanité. La production du rapport des études techniques sur les fouilles archéologiques du site de Bimbia en fait également partie.

Exercice 2021 :

Pour l'exercice budgétaire 2021, trois (3) actions avaient été déclinées en neuf (09) activités. Pour ce qui est de l'action « **Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique** », la loi sur les associations artistiques et culturelles a été votée et promulguée en 2020, trois (03) textes d'applications de la loi régissant le patrimoine culturel ont été signés par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, trois (03) projets de décrets encadrant les archives ont été élaborés et transmis à la haute hiérarchie, une décision portant création et organisation du Comité sectoriel chargé de l'assainissement des fichiers Solde et Personnel du MINAC a été élaborée et signée, et les textes de la Société Nationale Camerounaise de l'Art Musical (SONACAM) ont été adoptés le 24 octobre 2020.

Pour l'action « **Reconstitution de la mémoire collective nationale** », trois activités sur trois ont été exécutées, soit 100% de taux de réalisation. Ainsi, en ce qui concerne l'Activité « Conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel ». L'opération d'inventaire des biens et éléments du patrimoine culturel dans la Région du Centre, a permis d'établir un bilan de 50 biens et éléments culturels recensés.

S'agissant de l'action « **Restauration et aménagement du patrimoine culturel** », qui a

pour but de rénover les biens culturels inventoriés et de les viabiliser dans l'optique de faire ressortir leur valeur économique, l'Activité relative à l'Appui et à la conservation des musées royaux, indique que cinquante-six (56) musées de chefferies devraient bénéficier du transfert des ressources dans le cadre de la Décentralisation réparties dans les quatre aires culturelles.

Bilan à mi-parcours de l'exercice 2022 :

Pour ce qui est de l'exécution physique dans le Programme 148 pour l'exercice en cours, sept (07) activités ont été programmées au sein de trois actions. Le bilan à mi-parcours est présenté dans le tableau ci-après :

ACTION	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
ACTION 01 : reconstitution de la mémoire collective nationale	Conduite de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel et Artistique	01 region (sud-ouest)	100% (01 region inventoriee)	0	au dela de cette region, un inventaire thematique a ete fait dans d'autres regions (CENTRE et EST)
	Cartographie des biens et éléments culturels	01 une carte des biens et éléments culturels à inventorier	30%	70%	en cours
	promotion du patrimoine culturel	06 dossiers d'inscription à préparer	40%	60%	en cours
ACTION 02 : sauvegarde et protection du patrimoine culturel et art	Renforcement du cadre réglementaire et des capacités des acteurs	13 textes sur les niches de recettes ; 06 cadres à former	10 textes finalisés 11 cadres formés	3 0	RAS
	Appui à la préservation des biens et éléments culturels	01 une exposition des vestiges au musée national	0	0	Activité en attente

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Développement du system national de gestion des documents d'activités et d'archives	04 guides de b o n n e s pratiques à élaborer	0	0	04 guides en c o u r s d'élaboration
ACTION 03 restauration et aménagement du patrimoine culturel	Appui aux CTD pour la création et la gestion (équipement et réhabilitation) de centres socio-culturels et de bibliothèques de lecture publique	55 nouveaux p r o j e t s communaux à appuyer	55 nouveaux p r o j e t s communaux appuyés	0	Crédit transféré

2. Programme 182/149 : Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels

Exercice 2020:

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le programme 182 vise à améliorer la promotion, le soutien et l'encadrement des biens et services culturels. Au cours de l'exercice 2020, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels (spectacles, livres, disques, vidéo, films, peinture, sculpture,...). A cet effet, trois (03) actions ont été définies et déclinées en huit (08) activités visant à réaliser l'objectif du programme. Il convient toutefois de relever qu'en raison de la crise sanitaire mondiale, la majorité des activités n'ont pas pu être réalisées. C'est le cas du Salon International du Livre de Yaoundé et le Festival National des Arts et de la Culture. A l'opposé, la réhabilitation de la toiture du musée national, les préalables de la construction de la salle de spectacle de Yaoundé, ainsi que l'opérationnalisation de l'INAC ont connu des avancées significatives. L'exécution du programme 182 s'est aussi matérialisée par la poursuite des travaux de construction des maisons de la culture, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de fonctionnement des 24 fédérations artistiques et culturelles (loi n°2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations culturelles et artistiques au Cameroun).

Exercice 2021 :

Dans le cadre du programme 182, trois (03) actions ont été définies et déclinées en douze (12) activités visant à réaliser l'objectif du programme. Pour ce qui est de l'action 1 intitulée « Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise », les activités relatives à l'organisation de la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale (RECAN) n'ont pas eu lieu à cause de la crise sanitaire mondiale qui impose des mesures barrières et de distanciation interdisant des regroupements de plus de cinquante (50) personnes. Il en est de même pour le Festival National des Arts et de la Culture (FENAC). En ce qui concerne l'action 2 intitulée « Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale », les activités relatives à (i) l'opérationnalisation de la coopération nationale et internationale, (ii) le pavoisement des missions diplomatiques, n'ont pas été réalisées à cause des raisons sus-évoquées concernant l'Action 1. Pour ce qui est de l'action 3 intitulée « Développement et promotion des industries

culturelles et créatives », les activités relatives à(i) la construction des salles de spectacles et des maisons de la culture ; (ii) la contribution au fonctionnement l'INAC de Yaoundé, (iii) la Réhabilitation de la toiture du Musée National, (iv) la Construction de la salle de spectacle de Yaoundé ont connu des avancées significatives malgré le collectif budgétaire survenu par Ordonnance Présidentielle du 03 juin 2020.

Mi-parcours 2022

ACTION	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
ACTION 01 : développement et valorisation de la culture et de l'identité camerounaise	Soutien à l'éducation artistique et à l'organisation des événements culturels	Sensibilisation de 2000 acteurs sur tout le territoire national	1000 acteurs sensibilisés	1000	RAS
	Structuration et accompagnement du mouvement artistique et Culturel	- Organes dirigeants des 26 pôles mis en places ; -22 Programmes élaborés ; -Création de 01 comité électoral.	- Organes dirigeants des 26 pôles mis en places ; -22 Programmes élaborés ; -Création de 01 comité électoral.	0	RAS
	Valorisation et rentabilisation des biens, éléments et services culturels	RAS	RAS	RAS	RAS
action 02 : développement des industries culturelles et créatives	Industrialisation de la cinématographie nationale	13 textes à élaborer ; 02 rapports d'activité à produire ; 10 opérateurs culturels à encadrer	04 textes élaborés ; 02 rapports d'activité à produire ; 06 opérateurs culturels à encadrer	09 0 04	RAS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Développement des publics et des marchés	01 répertoire et cartographie des ICC du Wouri à produire	0	-1	RAS
	Production des documents de référence du sous-secteur	01 plan d'implémentation des ICC dans les filières du cinéma à produire 01 rapport d'activité	0	-1 -1	RAS
	Modernisation du Cadre juridique et réglementaire des industries culturelles et créatives	08 nouveaux textes à élaborer	01 nouveau texte élaboré	07	RAS
	Education et formation aux métiers des industries culturelles et créatives	12 lauréats à accompagner et primer	0	-12	RAS
ACTION 03 : redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale	Prospection culturelle et recherche des nouveaux partenaires	Projection de l'image du sous-secteur dans (03) événements organisés par les partenaires bilatéraux ou multilatéraux.	02	1	RAS
	Renforcement de la Diplomatie culturelle	03 rapports de participations aux réunions statutaires du sous-secteur et représentation à l'international	02	1	RAS

	Suivi de la Mise en œuvre des accords de coopération	10 fiches techniques de suivi ou d'opérationnalisation de la coopération	07	3	RAS
	Assistance financière et technique aux lieux dédiés à la création, la production et la diffusion culturelle	05 lieux dédiés à la création, la production et la diffusion culturelle à assister	0	-5	en cours
ACTION 04 : développement des infrastructures artistiques et culturelles	Construction, Réhabilitation et équipements des infrastructures culturelles	poursuite de la construction des phases 02 de la délégation régional du sud ouest et l'extension du bâtiment central du MINAC	phases 02 de construction de la délégation régional du sud ouest et l'extension du bâtiment central du MINAC, réalisés	0	RAS

3. Programme 183/182 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur

Exercice 2020 :

La mise en œuvre des activités du programme 183 a été à l'image des deux autres programmes du MINAC qui ont souffert, non seulement des affres de la pandémie du covid-19 et des mesures gouvernementales subséquentes, mais aussi de la modestie des ressources. Ainsi, du fait de la limitation des déplacements des responsables, certaines activités n'ont pu être menées que dans les limites autorisées par les mesures barrières, et suivant un format restrictif adapté au contexte. Il s'agit notamment de l'inspection des services, en ce qui concerne le contrôle et l'audit interne, et de la célébration des événements majeurs de la vie de la nation, et des journées du sous-secteur, pour ce qui est du développement des ressources humaines. Nonobstant ce climat d'austérité, plusieurs activités ont été menées.

Exercice 2021 :

Dans le cadre du Programme 183, 14 Activités ont été budgétisées contre 31 activités

l'année précédente. Soit une réduction de 54,84 %. La mise en œuvre des activités budgétisées dans ce programme a notamment permis une synergie plus accrue entre les différentes structures du Ministère. Les réunions de coordination et autres réunions de suivi et de mise en œuvre des activités ont fortement contribué à cela. Le fonctionnement de la Chaîne PPBS a été effectif. Tous les documents prévus à cet effet ont été élaborés, permettant ainsi au MINAC de présenter au parlement un Projet de Performance Annuelle correct. Il est important de faire mention du renforcement des capacités du personnel. Il s'agit là d'une nécessité, compte tenu des mutations qu'engendre la modernisation et surtout l'arrimage ou l'harmonisation des systèmes mondiaux. Cela devrait améliorer qualitativement le service aux usagers.

Mi-parcours 2022 :

ACTION	ACTIVITES	EXTRANT PROGRAMME	EXTRANT OBTENU	ECART	COMMENTAIRES
ACTION 01 : coordination et suivi des activités des services	Implémentation des politiques culturelles dans les régions	10 Rapports d'activités	10 Rapports d'activités à mi-parcours	0	RAS
	Implémentation des politiques culturelles dans les départements	58 Rapports d'activités	58 Rapports d'activités à mi-parcours	0	RAS
	Définition et mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'art et de culture	01 Rapport d'activités des 28 structures centrales	01 Rapport d'activités des 28 structures centrales à mi-parcours	0	RAS
	Appui et conseil juridique	RAS	RAS	RAS	RAS
action 02 : planification et gestion budgétaire	Production des documents de planification, Programmation, Budgétisation et améliorer la qualité de la dépense	06 documents de planification (RAP, CSPP, CDMT actualisé 2023-2025, PPA 2022, Rapport de Revue des activités, chaîne des résultats) à élaborer	03 documents de planification (RAP, CSPP, CDMT actualisé 2023-2025, PPA 2022, Rapport de Revue des activités, chaîne des résultats) élaborés	3	RAS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Maturation et suivi des projets à inscrire dans le BIP	05 nouveaux projets d'investissement inscrits dans le fichier tenu des projets matures ou éligibles au visa de maturité	0 nouveau projet d'investissement inscrit dans le fichier tenu des projets matures ou éligibles au visa de maturité	5	RAS
	Pilotage des programmes et Mise en œuvre du contrôle de gestion	04 rapports du contrôle de gestion à produire	03 rapports du contrôle de gestion produits	1	RAS
ACTION 03 amélioration du cadre de travail	Acquisition du matériel roulant et accessoire	RAS	RAS	RAS	Le collectif budgétaire a retiré les crédits au MINAC
	Acquisition du matériel informatique, électriques, mobiliers de bureau et autres équipements	01 routeur à acquérir 01 mobilier de bureau à acquérir	01 routeur acquis 01 mobilier de bureau acquis	0	RAS
	Gestion du parc informatique et maintenance du matériel informatique téléphonique	RAS	RAS	RAS	RAS
	Développement des technologies de l'information et de la communication	RAS	RAS	RAS	RAS
	Construction et Réhabilitation des Bâtiments Administratifs	Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs	01 bâtiment administratif à réhabiliter	01 bâtiment administratif réhabilité	RAS
	Poursuite des travaux d'extension du bâtiment central du MINAC	01 bâtiment à construire	0	1	En cours

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTION 04 Gestion des ressources humaines	Mise en œuvre du plan de formation du personnel du MINAC	RAS	RAS	RAS	RAS
	Animation de la vie associative et culturelle au MINAC	01 d'activité de la MUPAC	01 d'activité de la MUPAC à mi-parcours	0	RAS
	Suivi des actes de carrière et assainissement du Fichier Solde des Personnels du MINAC	04 de sessions du comité	03	1	RAS
ACTION 05 contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services	Inspection et audit des services centraux, déconcentrés et rattachés du MINAC	04 rapports	03 rapports	1	Le rapport du 4ème trimestre est à venir
	Fonctionnement de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINAC	01 rapport	01 rapport	0	RAS
ACTION 06 communication et relations publiques	Couverture et accompagnement médiatique des activités du MINAC	100 activités à couvrir couvertes	100 couvertes	0	Activités régulièrement couvertes
	Production des magazines et des émissions spécialisées du MINAC dans les médias	03 périodiques culturels à élaborer	03 périodiques culturels publiés	0	RAS
ACTION 07 système d'information et production statistiques	Mise en place d'une base de données	Création d'une base de données	0	1	Non disponibilité des fonds, travail en cours
	Enquêtes statistiques	NA	NA	NA	Activité non budgétisée

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Amélioration de la production des données statistiques courantes du sous-secteur	NA	NA	NA	Activité non budgétisée
	Réalisations des études prospectives et stratégiques pour la mise en œuvre de la SND30	NA	NA	NA	Activité non budgétisée

3.2. BILAN FINANCIER

Programme 181/148 : Conservation de l'Art et de la Culture Camerounaise

Actions	2021			MI 2022 (15 septembre 2022)		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)
Action 1 : Reconstitution de La mémoire collective nationale	83 199 270	83 199 2708	100%	27 200 000	21 249 859	78,12%
Action 2 : Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique	775 057 598	775 057 598	100%	1 168 050 000	299 000 000	25,6%
Action 3 : Restauration et aménagement du patrimoine culturel	755 500 000	755 500 000	71,08%	1 195 250 000	320 249 859	26,79%

Programme 182/149 : Renforcement de l'Appareil de Production des Biens et Services Culturels

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Actions	2021			MI 2022 (15 septembre 2022)		
	Montant voté (en millier)	Montant exécuté (en millier)	Taux d'exécution (%)	Montant voté (en millier)	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)
Action 1 : développement et valorisation de la culture et de l'identité camerounaise	222 089 935	222 089 935	100	505 737 500	411 691 432	81,4
Action 2 : redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale	23 198 517	22 398 505	96,55	941 725 000	40 605 000	4,31
Action 3 : développement des industries culturelles et créatives	715 761 512	701 270 863	86,52	40 890 000	5 599 912	13,70
Action 4 : développement des infrastructures artistiques et culturelles	NA	NA	NA	348 951 511	269872278	77,34

Programme 183 : Gouvernance et Appui Institutionnel dans le Sous-secteur Art et Culture

Actions	2021			MI 2022 (15 septembre 2022)		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)	Montant voté	Montant exécuté	Taux d'exécution (%)

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Action 1 : Coordination et suivi des activités des services	1 120 964 349	115 402612	90,67	1 656 112 500	1209178979	73,01
Action 2 : Développement de la chaîne PPBS et des outils de politique	72 224 798	72 224 798	100	113 335 000	88654994	78,22
Action 3 : Amélioration du cadre de travail	216 599 983	170 134 525	78,55	42 000 000	42 000 000	100
Action 4 : gestion des ressources humaines	524 448 937	265 946 563	50,71	287 150 000	59 880 760	20,85
Action 5 : contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services	4 793 999	4 793 999	100	6 950 000	150 000	2,16
Action 6 : communication et relations publiques	8 550 000	8 550000	100	2 125 000	2 125 000	0
Action 7 : système d'information et production statistiques	NA	NA	NA	2 975 000	-	0

■ 3.3. PERSPECTIVES

La Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30) consacre avec son entrée en vigueur, le choix stratégique des pouvoirs publics de faire du secteur des Arts et de la Culture un levier important de la transformation structurelle de notre économie. En effet, son passage du secteur social vers le secteur des industries et services marque la nécessité de libérer son potentiel économique, social, environnemental et d'optimiser son rôle de catalyseur du développement durable.

Dans l'optique de contribuer à la transformation structurelle de l'économie, la SND30 fixe au MINAC un objectif global de développer les industries culturelles et créatives par la mise en place des plans de développement intégré des filières du patrimoine, du livre et de la presse, ainsi que du cinéma, des média audio-visuels et interactifs, du design et des services créatifs des arts, des arts visuels et de l'artisanat. Il s'agit également de mettre en perspective les arts culinaires, les arts du spectacle et les festivités. Plus spécifiquement il sera question de :

- de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et de le valoriser ;
- de structurer les corporations et les métiers artistiques (musique, art plastique, photographie, etc.) ;
- de développer l'industrie cinématographique ;
- d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires par la réalisation des investissements conséquents ;
- de créer sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Avec l'adoption de la SND 30 dans laquelle le MINAC migre du secteur social vers le secteur industrie et service, il s'est opéré une mutation des défis à relever d'où le nouvel objectif stratégique : Développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans l'optique de la rentabilisation économique du sous-secteur Art et Culture.

Cet objectif stratégique s'inscrit dans le sens d'accroître l'apport du sous- secteur Art et Culture dans la construction de la croissance du Cameroun à travers un secteur compétitif et créateur d'emploi décent et durable. Dans cette optique, il est important de procéder à des investissements massifs et cohérents pour le développement des infrastructures, ce qui va induire une diversification de l'offre des biens et services marchands à forte valeur ajoutée en vue de le rendre plus contributif dans la croissance.

Le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur la croissance en apportant une part consistante à la création des emplois décents, qui permettent aux différents acteurs et intervenants du sous-secteur art et culture, d'être des acteurs majeurs de l'économie Camerounaise.

Conformément aux orientations politiques du Chef de l'État, et à la vision sous régionale, qui vise à faire de la Culture, un levier de développement et d'intégration régionale, les orientations stratégiques prises par les autorités en charge du sous-secteur visent à améliorer l'offre de biens et services culturels pour les consommateurs nationaux et étrangers.

Conscient du fait que le sous-secteur Art et Culture participe au développement des activités touristiques, commerciales et à la promotion des petites et moyennes entreprises de

l'économie sociale et de l'artisanat, le Ministère des Arts et de la Culture ambitionne d'avoir une emprise, mieux une maîtrise de l'expression artistique et culturelle de notre grande Nation afin de mieux les valoriser. L'engagement du Gouvernement à financer la mise en œuvre de ces programmes permettra de placer la culture au rang des sources de croissance durables à travers la promotion d'une économie créative, telle que indiquée par la Convention 2005 de l'UNESCO portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

A côté de ces objectifs de croissance et d'emploi, un accent sera également mis sur les conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de notre identité culturelle marquée par un ensemble de valeurs qui fonde notre patrimoine culturel d'autre part.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le secteur de la culture trouve son ancrage dans la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder aux produits culturels, de conserver, de sauvegarder et de valoriser notre patrimoine culturel, mémoire collective de tout un peuple. Mieux encore, ce secteur doit promouvoir un cadre favorable à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle au Cameroun, dans un contexte de consolidation du vivre ensemble, de l'unité nationale et de l'intégration de toutes les composantes sociolinguistiques de notre pays.

Pour remplir cette noble mission, le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur les activités qui contribuent (i) à la consolidation et la consécration de notre mémoire collective, (ii) au développement progressif de la créativité littéraire et artistique et (iii) au développement de l'animation culturelle.

Le Programme 148 s'intitule *"Conservation de la culture et l'Art Camerounais"* placé sous la responsabilité de **Monsieur OYONO BITOUNOU Martin Valère**, Inspecteur de Services N°1, il est composé de trois (03) Actions :

Reconstitution de la mémoire collective nationale, placée sous la responsabilité de **Madame EDJOA Marie Thierry Epse NJELL**, Directeur du Patrimoine Culturel ;

Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique et des documents administratifs, placée sous la responsabilité de **Monsieur ABADA Armand**, Chef de cellule de Développement Professionnel ;

Restauration et aménagement du Patrimoine culturel, placée sous la responsabilité de **Monsieur EBOKO MENDJANA**, Sous-Directeur du Patrimoine Culturel Matériel.

Le Programme 149 s'intitule *"Développement et valorisation de la Production des Biens et Services Culturels"*. Placé sous la responsabilité de **Monsieur ABANDA MAYE Armand**, Directeur du Développement et de la Promotion des Arts. Il se décline ainsi qu'il suit :

Développement et valorisation de la culture et de l'identité Camerounaise Placé sous la responsabilité de **Monsieur BEKIM Atoine Roger**, Sous Directeur des Arts

Visuels et Appliqués ;

Développement des industries culturelles et créatives, avec comme responsable Madame **MOHAMADOU née ASTAJAM HAMAN**, Directeur des Spectacles et des Industries Créatives.

Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale, avec comme responsable Monsieur **NDONGO MENDOUGAN Guy Martial**, Chef de la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération ;

Développement des Infrastructures artistiques et culturelles sous la responsabilité de Monsieur **HOULKOR Achille**, Sous - Directeur des Spectacles et du Développement des Infrastructures et Equipements Techniques.

le Programme 182 s'intitule **"Gouvernance et appui institutionnel du Ministère des Arts et de la Culture"**. Placé sous la responsabilité de Monsieur **SAMEDING**, Secrétaire Général ai, il se décline ainsi qu'il suit :

Coordination et suivi des activités des services, action placée sous la responsabilité de Monsieur **BEKONO Daniel**, Directeur des Affaires Générales ;

Planification et Gestion Budgétaire, action placée sous la Responsabilité de Madame **BA'ANA ABA'A Suzanne Larissa**, Chef Service du Budget, du Matériel ;

Amélioration du cadre de travail, action placée sous la responsabilité de Monsieur **ZOMBO André Fernand**, Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance ;

Gestion des ressources humaines, action placée sous la responsabilité de Madame **ENDEZOUMOU Francine YA'ELE**, Sous-Directeur du Personnel, de la Solde et des Pensions ;

Contrôle et audit interne du fonctionnement et la performance des services, action placée sous la responsabilité de Madame **NGEH REKIA FUNFU épouse MBEME**, Inspecteur Général ;

Communication et relations publiques, action placée sous la responsabilité de Madame **MAALUM Nadine**, Chef de la Cellule de Communication ;

Système d'information et Production Statistiques sous la responsabilité de Madame **WANGUE née SOTONG DIMOLI NDOUMBE Aurélie**, Chef de la Cellule de Informatique et des Statistiques ;

Ces responsables sont accompagnés dans leur tâche par des Contrôleurs de Gestion.

Il s'agit de :

Coordonnateur du Contrôle de gestion : Monsieur **KOUNDI Michel**, Chef de la Cellule de Suivi ;

Contrôleur de Gestion du Programme 148 : Madame **BAMANA MENGONG Michèle**, Chef de Service à la Direction du Patrimoine Culturel ;

Contrôleur de Gestion du programme 149 : Monsieur **NSANGOU Jean Daniel**, Sous-directeur du Patrimoine Matériel ;

Contrôleur de Gestion du Programme 182 : Monsieur **NYAMSI Abel**, Cadre à la Cellule des Etudes, de la Planification et de Coopération.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 148

CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels	Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	900	950	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	4	6	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques
03	RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	Nombre de biens et éléments Culturels aménagés ou reconstitués	35	35	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 149

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	ASSURER LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE OU RENFORCER L'IDENTITE ET LA CREATIVITE CULTURELLE CAMEROUNAISE	Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	1,7	2,25	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique,
02	DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.	Nombre d'industries Culturelles et Créatives créées ou soutenues	600	650	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
03	REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.	Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	20	20	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique, MOU signés
04	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.	Nombre de lieux de diffusion ou de création créés ou équipés	6	7	Rapport d'activité et de performance(DAG/CEPLAC) (RAP), rapport d'activité des direction technique DSIC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	4	4	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique,

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

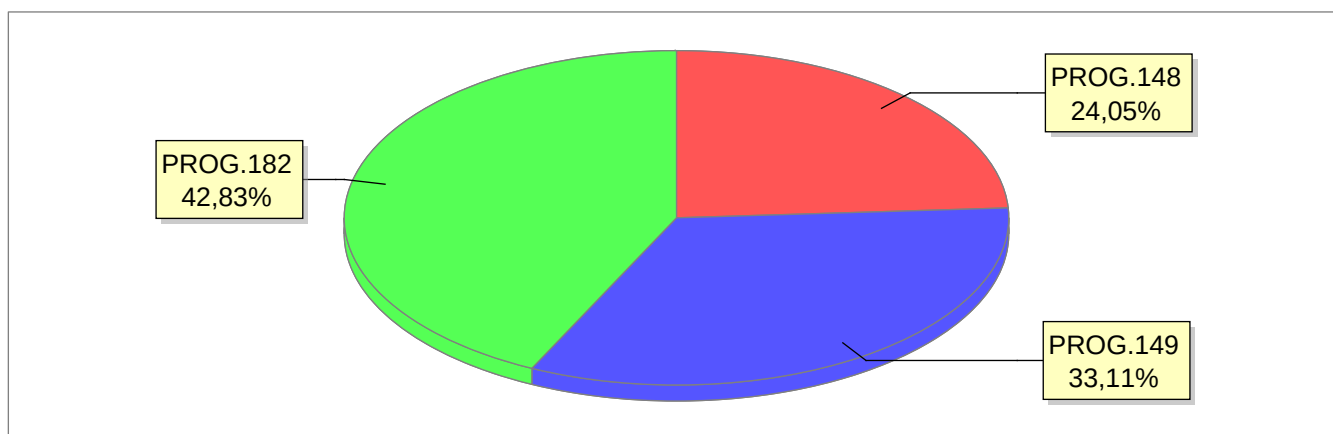
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	9	9	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats.	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	45	45	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	25	45	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services.	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	35	40	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
06	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	40	45	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.
07	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Annuaire statistique produit et diffusé	0	1	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques, INS.

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

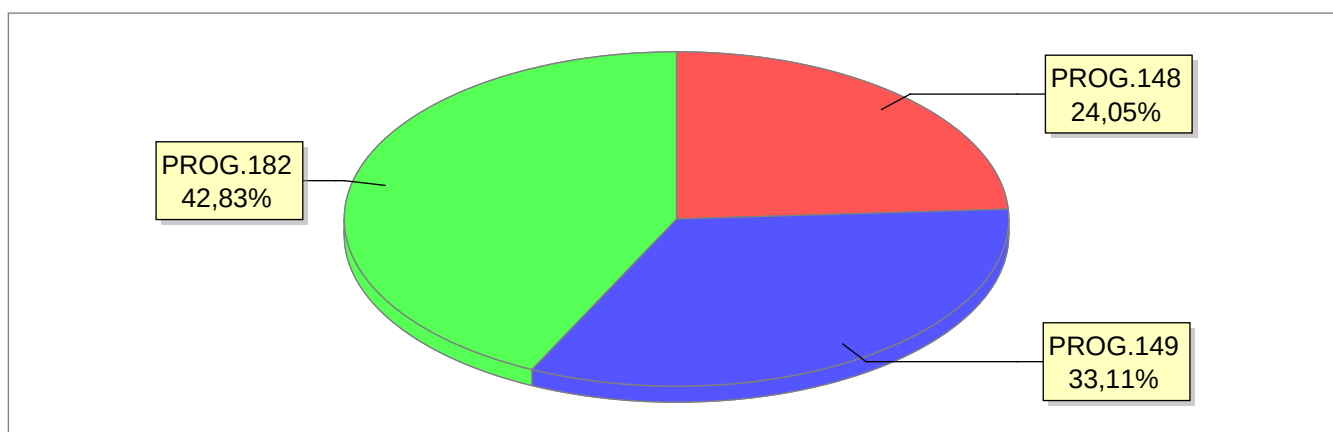
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
148	CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS	986 249 999	986 249 999	350 000 000	350 000 000	1 336 249 999	1 336 249 999
149	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	1 499 500 007	1 499 500 007	340 000 000	340 000 000	1 839 500 007	1 839 500 007
182	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	2 119 249 994	2 119 249 994	260 000 000	260 000 000	2 379 249 994	2 379 249 994
TOTAL		4 605 000 000	4 605 000 000	950 000 000	950 000 000	5 555 000 000	5 555 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 148

CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART
CAMEROUNAIS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MARTIN VALERE OYONO BITOUNOU

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 148 s'intitule « Conservation de la Culture et de l'art camerounais ». Il vise à « viabiliser et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique », objectif qui s'inscrit au-delà de la seule maîtrise de l'ensemble des biens culturels. La réalisation de cet objectif sera évaluée à partir du « Nombre de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels ». Jusqu'en 2021, l'action du Ministère des Arts et de la Culture a permis de rentabiliser 10 biens.

Ce ne sont pour l'instant que des sites culturels notamment le Musée National, le Monument des Cinquantenaires, le Monument de la Réunification, l'École Normale de FOULASSI, Berceau de l'hymne national et la salle ayant abrité la conférence constitutionnelle de 1961 à FOUMBAN. La cible d'ici 2021 est de viabiliser et de rendre rentable 4 autres biens culturels. Il s'agit entre autres du Fortin de DOUME, de Mégalithes de DJOHONG, du Site du Port d'esclave de BIMBIA, du Monument des cinquantenaires, le Festival NGOUON pour ne citer que ceux-là.

Pour ce faire, trois actions le constituent :

- (i) Reconstitution de la mémoire collective nationale ;
- (ii) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique et des documents administratifs
- (iii) Restauration et aménagement du patrimoine culturel.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Reconstituer et sauvegarder le patrimoine culturel et artistique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	proportion de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels	%	2021	13	2023	14

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	proportion de biens et éléments culturels viabilisés et opérationnels	
Objectif	Reconstituer et sauvegarder le patrimoine culturel et artistique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L’ART CAMEROUNAIS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CEL INFO	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Biens culturels camerounais recensés et susceptible d’être reconnus ou classés sur le plan national et international	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Décompte simple des biens cumulés sur l’ensemble de toutes les périodes	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 11
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 14.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 13
	Année: 2024	Valeur: 15
	Année: 2025	Valeur: 16
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	MINAC	
Mode de collecte des données	Inventaire réalisé par le MINAC et l’Institut National des Statistiques	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPC, CEL INFO	
Vérification/ Validation des données	Cellule Informatique et Statistiques (CELINFOSTAT)/ CEPLAC/PPBS	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Informatique et Statistiques (CELINFOSTAT)/ CEPLAC/PPBS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	l’Institut National des Statistiques, Cellule Informatique et Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE
- ACTION 02:** SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.
- ACTION 03:** RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La reconstitution de la mémoire collective nationale est un préalable nécessaire à la définition et la consolidation d'une identité nationale regroupant l'arc-en-ciel des identités singulières, foison de la riche diversité culturelle du Cameroun. Il s'agit, d'abord de rendre la culture et l'art camerounais assez attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel, de création d'emplois et de génération de plus-values. Ce programme vise également à densifier un cadre normatif moderne susceptible d'assurer une sécurité juridique propice aux investissements dans le sous-secteur de la culture et de l'art. Le Programme 148 a enfin pour but d'assurer la vulgarisation de la norme en vue de sa réappropriation élargie, de renforcer les capacités des acteurs et promoteurs culturels dans l'optique de booster la création artistique et de créer une émulation au sein des investisseurs. La reconstitution de la mémoire collective nationale est un préalable nécessaire à la définition et la consolidation d'une identité nationale regroupant l'arc-en-ciel des identités singulières, foison de la riche diversité culturelle du Cameroun. Il s'agit, d'abord de rendre la culture et l'art camerounais assez attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel, de création d'emplois et de génération de plus-values. Ce programme vise également à densifier un cadre normatif moderne susceptible d'assurer une sécurité juridique propice aux investissements dans le sous-secteur de la culture et de l'art. Le Programme 148 a enfin pour but d'assurer la vulgarisation de la norme en vue de sa réappropriation élargie, de renforcer les capacités des acteurs et promoteurs culturels dans l'optique de booster la création artistique et de créer une émulation au sein des investisseurs.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'assurer la constitution et la préservation de notre patrimoine culturel pour les générations actuelles et futures. Apporter la réponse la plus adéquate à cette préoccupation permanente est donc le fondement scientifique et sémantique du programme 148 basé sur la fonction de consolidation et de valorisation du patrimoine culturel camerounais.

En effet, le Cameroun, souvent considéré comme « Afrique en miniature » dispose d'un patrimoine culturel. Ce dernier constitue un immense gisement sur le front de la production de la richesse, un potentiel en matière de créativité et d'innovation indispensables au développement. Ainsi, la stratégie de ce programme consiste à maîtriser ce vaste gisement de richesse qui forme la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emplois.

Il s'agit alors de la connaissance et de la maîtrise de tous les biens matériels et immatériels de

notre patrimoine culturel. Cette maîtrise permettra d'assurer une protection grâce aux instruments juridiques nationaux et internationaux en tenant compte de la procédure de classement des biens et éléments culturels sur la liste du patrimoine national. (cf loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun).

La viabilisation et l'enrichissement de ce patrimoine par des services à valeur ajoutée rentrent dans le processus de restauration et d'attractivité de nos sites, monuments et autres biens culturels, afin de tirer profit de la double fonction historique et touristique de ces derniers. Pour ce faire, le programme repose sur un triptyque formant l'ossature des actions envisagées à savoir :

- la reconstitution de la mémoire collective nationale ;
- la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique ;
- la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel.

Les acteurs intervenant dans la chaîne de mise en œuvre de ce programme se comptent aussi bien dans le secteur public que dans la société civile. Dans la mesure où le patrimoine culturel appartient prioritairement aux communautés telles que le dispose les conventions de 1972, 2003 et 2005 sur le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

Cette action a pour objectif d'inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels. Son but est d'assurer la reconstitution de la mémoire collective nationale en tant que facteur déterminant du développement global du Cameroun. En effet, une nation qui s'élance à la conquête de son développement doit connaître, son histoire et les éléments constitutifs de son identité culturelle. Dans ce sens, les principales activités vont tourner autour de la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel de notre pays en mettant en relief sa diversité. Il sera question de codifier chaque bien et élément en clarifiant leur fonction, leur valeur culturelle et cultuelle. Il en résultera notamment des catalogues et des cartographies qui rendront compte de notre identité culturelle dans les localités et de l'ensemble de la nation et favoriseront des prises de décisions politiques adéquates en vue d'un développement économique inclusif et durable.

OBJECTIF 1. Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	nb	2021	900	2023	950

ACTION 02
SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

L'action de Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et des documents administratifs a pour objectif la protection et la sauvegarde des biens et éléments culturels. Elle s'articule autour de 03 axes : le renforcement du cadre juridique normatif du sous-secteur et des capacités des acteurs et des promoteurs culturels, l'appui pour la préservation du patrimoine culturel classé ou en péril, et le développement du système national de gestion des documents d'activités et des archives.

OBJECTIF 1. Protéger et sauvegarder les biens et services culturels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	nb	2021	4	2023	6

ACTION 03
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

L'action 3 du programme 148, intitulée « Restauration et Aménagement du Patrimoine Culturel », vise à assurer la viabilisation des biens et éléments des quatre aires culturelles du Cameroun, à travers des opérations de restauration et d'aménagement. Il s'agit d'une part de réhabiliter le patrimoine culturel existant, et d'autre part, de mettre en place d'autres structures dédiées à la culture, afin d'une prise de conscience autour de l'urgence de sauvegarder la richesse culturelle nationale. Par la réhabilitation, le MINAC assurera la pérennité de la mémoire collective, socle du vivre ensemble harmonieux, granite sur lequel se bâtit la conscience et le sentiment national, tremplin et boussole de tout effort de progrès. Ce sera le cas des chefferies traditionnelles, des sites, des monuments, des biens immobiliers du patrimoine culturel national et des paysages culturels. La réhabilitation de la salle d'exposition temporaire du Musée National, le laboratoire de photographie, du Monument de la réunification de Yaoundé, du Monument du Cinquantenaire de Buea, des Musées de Marma, de Mokolo et Dschang. Dans la même veine, il s'agit d'assurer la pérennité de certaines expressions culturelles, de certains rites et rituels, pratiques, savoirs, savoir-faire, métiers patrimoniaux, qui relèvent du patrimoine immatériel et de la diversité culturelle. A travers l'opération d'aménagement, le MINAC s'attèlera à viabiliser les biens immobiliers et les sites naturels ou culturels qui sont restés non attractifs du fait, soit de l'enclavement, soit de l'absence d'un minimum d'aménagement. Il sera aussi question d'aménager de nouvelles structures culturelles à l'instar des foyers culturels, des maisons de la culture dans les 58 départements. Naturellement, cette double action de réhabilitation et d'aménagement doit être soutenue par une sensibilisation intense des communautés bénéficiaires quant à la nécessité de conserver ce patrimoine et de le transmettre aux générations futures. Cette action doit déboucher sur le développement direct des industries culturelles et créatives d'une part, et sur le développement du tourisme culturel appelé à drainer près de 3.500.00 visiteurs dans notre pays d'autre part. Il

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

devient alors évident que la plus-value de cette action se situe dans sa valeur économique. En effet les biens et éléments culturels restaurés et réaménagés vont créer de la richesse.

OBJECTIF 1. Protéger et sauvegarder les biens et services culturels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de biens et éléments Culturels aménagés ou reconstitués	nb	2021	35	2023	35

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de Biens et Eléments culturels inscrits dans le fichier général du patrimoine culturel et artistique	
Objectif	Inventorier, documenter et cartographier les biens et éléments culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L’ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	01 - RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CEL INFO/	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Biens culturels camerounais recensés et susceptible d’être reconnus ou classés sur le plan national	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte simple des biens et éléments cumulés inscrit dans le fichier sur l’ensemble de toutes les périodes	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 685
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 950.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 950
	Année: 2024	Valeur: ras
	Année: 2025	Valeur: ras
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	MINAC (DPC, DADA, DCPA, DLL, DSIC, DAN, DMN)	
Mode de collecte des données	Fiche de collecte	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPC, DADA, DCPA, DLL, DSIC, DAN, DMN	
Vérification/ Validation des données	CELINFOSTAT/ DPC	
Service responsable de la synthèse des données	CELINFOSTAT/ DPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELINFOSTAT/ DPC	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de mesures De protection du patrimoine culturel et artistique prises	
Objectif	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L’ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	02 - SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPC, DADA, DCPA, DLL, DSIC, DAN, DMN	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	1-Textes juridiques (Loi, Arrêté, Décret, Convention, Protocole, etc) 2-Actions ou outils de sensibilisation 3-Appui financiers et techniques	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	« Décompte simple des textes élaboré annuellement, des Actions ou outils de sensibilisation »	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 4
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 6.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 6
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP) du MINAC et rapport des directions techniques	
Mode de collecte des données	« Décompte simple des textes élaboré annuellement, des Actions ou outils de sensibilisation »	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAJ, DPC, DADA, DCPA, DLL, DSIC, DAN, DMN	
Vérification/ Validation des données	CELINFOSTAT /CEPLAC/PPBS	
Service responsable de la synthèse des données	CELINFOSTAT /CEPLAC/PPBS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELINFOSTAT /CEPLAC/PPBS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L'ART CAMEROUNAIS
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de biens et éléments Culturels aménagés ou reconstitués	
Objectif	Protéger et sauvegarder les biens et services culturels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	148 - CONSERVATION DE LA CULTURE ET DE L’ART CAMEROUNAIS	
Action concernée par l'objectif	03 - RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction du Patrimoine Culturel et la Direction des Affaires Générales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	structures décentralisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Sites culturels et historiques, biens et éléments culturels réhabilités	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte simple des biens cumulés réhabilités sur l’ensemble de toutes les périodes	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 23
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité des directions techniques et (RAP),	
Mode de collecte des données	Décompte simple des biens cumulés réhabilités sur l’ensemble de toutes les périodes	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction du Patrimoine Culturel et la Direction des Affaires Générales	
Vérification/ Validation des données	Cellule Informatique et Statistiques	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Informatique et Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Informatique et Statistiques	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RECONSTITUTION DE LA MEMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	56 000 001	56 000 001	0	0	56 000 001	56 000 001
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.	845 250 001	845 250 001	0	0	845 250 001	845 250 001
03	RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	84 999 997	84 999 997	350 000 000	350 000 000	434 999 997	434 999 997
TOTAL		986 249 999	986 249 999	350 000 000	350 000 000	1 336 249 999	1 336 249 999

7. PROGRAMME 149

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA
PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES
CULTURELS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ARMAND ABANDA MAYE

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La vision de la politique culturelle telle que conçue par le Président de la République et mise en œuvre par le Ministère des Arts et de la Culture, sous l'impulsion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement consacre le Développement et la valorisation de la production des biens et services culturels sous le prisme de deux grands axes : (i) la consolidation de l'unité nationale à travers la valorisation de l'identité culturelle Camerounaise ; et (ii) le Développement des Industries Culturelles et Créatives. Pour ce faire, dans son ouvrage-programme pour le libéralisme communautaire, le Président de la République indique que « *toute culture, pour être viable, a besoin de moyens et de lieux appropriés pour son expression et son rayonnement. Ces lieux dédiés doivent servir de cadre à l'expression et au déploiement des sensibilités culturelles* ». Pour cela, la construction d'une industrie culturelle viable est nécessaire afin que la diffusion des biens et services culturels puisse permettre aux Camerounais « *de visualiser chez eux les faits de culture jusqu'ici inconnus, ou qu'ils n'ont jusqu'ici partiellement visualisés que dans des salles inadaptées ou étrangères* ».

C'est dans cette perspective que le programme 149 se décline en quatre actions :

- (1) le Développement et la valorisation de la culture et de l'identité Camerounaise;
- (2) le Développement des Industries Culturelles et Créatives;
- (3) la Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale et enfin;
- (4) le Développement des infrastructures artistiques et culturelles.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 favoriser l'émergence d'un secteur culturel marchand organisé, compétitif et créateur de revenus et d'emplois durables

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des actions menées pour favoriser la production et la consommation des biens et services culturels	%	2021	1	2023	1,25

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des actions menées pour favoriser la production et la consommation des biens et services culturels	
Objectif	favoriser l'émergence d'un secteur culturel marchand organisé, compétitif et créateur de revenus et d'emplois durables	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSIC, DCPA, DDPA et la Commission des Arts et des Lettres (CAL), CEPLAC, UNESCO	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Le PIB du sous-secteur rapporté à celui de l'Etat par exercice budgétaire ; -La valeur ajoutée créée par le sous-secteur ; -Les impôts et taxés versés ; -Les subventions versées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le mode de calcul est une application des formules traditionnelles de calcul des agrégats macroéconomiques concourants au calcul du PIB. Ainsi, les trois options traditionnelles de calcul du PIB (production, dépense, consommation) peuvent être convoquées, en fonction de l'option retenues	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 1
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 1.25
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1,25
	Année: 2024	Valeur: 1,50
	Année: 2025	Valeur: 1,75
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques , structure en charge de la statistique et l'économique, l'UNESCO	
Mode de collecte des données	La collecte des données sur cet indicateur se fera par la tenue régulière des fichiers statistiques au niveau des directions techniques de la CEPLAC, l'INS et des administrations sectorielles. ceci dans le cadre d'une plateforme interministérielle avec la mobilisation des experts de l'économie de la Culture	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DLL, DSIC, DCPA, DDPA et la Commission des Arts et des Lettres (CAL), CEPLAC, UNESCO	
Vérification/ Validation des données	La Cellule Informatique et des statistiques, CELSUI et la CEPLAC (regroupements, recoupements / croisements, interprétation et comparaisons)	
Service responsable de la synthèse des données	La Cellule Informatique et des statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	RAS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE
- ACTION 02:** DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES
- ACTION 03:** REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.
- ACTION 04:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE

Avec la mutation du sous-secteur Art et Culture du social à la production des biens et services, il s'agira dans cette action d'assurer la promotion et la diffusion de l'identité ainsi que la créativité culturelle camerounaise à travers trois principales activités notamment :

- **le soutien à l'éducation artistique et à l'organisation des événements culturels**, dont l'objectif est de développer le niveau de participation des populations aux activités culturelles à travers un accompagnement accru au niveau de l'organisation des grands événements culturels, par la détection des talents, la reconnaissance officielle aux opérateurs privés disposant d'une offre de formation de qualité ainsi que par le soutien des visites des lieux de mémoire.

- **la structuration et l'accompagnement du mouvement artistique et culturel**,

Malgré l'existence des textes régissant le secteur des arts et de la culture, notamment la charte culturelle (**Décret N° 2012/381** du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture ; le **Décret N° 79/390 du 22 septembre 1979** portant institution de la charte culturelle de la République Unie du Cameroun et la loi **N° 90/053 du 14 décembre 1990** portant sur la liberté d'association). L'environnement artistique et culturel au Cameroun a brillé par son inorganisation. Celle-ci a eu pour conséquence la dispersion des énergies tant au niveau des artistes, des opérateurs et entrepreneurs culturels, qu'au niveau de l'Etat. Sans espaces de solidarité et de concertation, l'on a abouti à la prolifération de projets individuels qui souvent se gênent mutuellement et se chevauchent souvent, éparpillant à cause de cela, l'action institutionnelle et nuisant de ce fait à son impact en leur faveur. Dans le cadre de l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de promotion, de développement artistique et culturel au Cameroun et afin d'asseoir sa politique sur une base plus homogène, le Ministère des Arts et de la Culture, se propose de structurer l'ensemble du paysage culturel et artistique national afin d'optimiser l'impact de son action et partant la productivité artistique de

notre pays (Cf. **loi n°2020/011 du 20 juillet 2020** régissant les associations culturelles et artistiques au Cameroun).

La structuration du secteur des arts et de la culture est un projet structurant dans le but d'organiser les professionnels du sous-secteur arts et culture en fédérations, organes favorisant le développement professionnel et constituant l'interface entre la tutelle et les acteurs pour de meilleures synergies et un accroissement qualitatif et quantitatif de la production artistique et culturelle du Cameroun. Par ailleurs, il s'agira de stimuler et développer le niveau de participation des populations aux activités culturelles, favoriser l'association des professionnels afin de créer des espaces de dialogue, de connaissance de formation interne et de participation collective aux orientations stratégiques.

- La valorisation et la rentabilisation des biens, éléments et services culturels,

Permettra de susciter la promotion et la consommation des biens et services culturels. Dans cette activité, l'option stratégique consistera à encourager les entreprises à produire les objets de qualité en utilisant les techniques traditionnelles de manière originale, de valoriser les filières locales porteuses de croissance par les financements issus de la coopération internationale.

OBJECTIF 1. ASSURER LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE
OU RENFORCER L'IDENTITE ET LA CREATIVITE CULTURELLE CAMEROUNAISE

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	%	2021	1,7	2023	2,25

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Le nouveau plan de développement du Cameroun sur les dix prochaines années a pris en compte le sous-secteur Art et Culture, en permettant à celui-ci de migrer du social vers le secteur des Industries et services. La stratégie nationale de développement (SND30), engage désormais les Industries Culturelles et Créatives (ICC) comme moteur de création de richesse et d'emploi sachant que la chaîne des valeurs des ICC englobe tout le secteur. Il est impératif d'élaborer des stratégies spécifiques en plus de la stratégie globale telle que définie par la SND30.

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) constituent un champ d'activités qui vise, la création, le développement, la production, la promotion, la diffusion et la commercialisation des biens et services. C'est une filière qui comprend : l'audiovisuel, le cinéma, l'édition, la presse, les spectacles vivants, la musique, les musées et le patrimoine, les arts visuels, le design, l'architecture, ainsi que les entreprises de la communication et de la mode. Malgré l'absence des données statistiques pouvant mesurer l'apport de cette filière dans l'économie nationale, il faut reconnaître qu'elle représente un secteur de premier plan de l'économie dans certains pays.

Le développement de la filière est d'autant plus nécessaire que celle-ci a été affectée par la crise sanitaire. En effet, au-delà de son impact conjoncturel qui a accentué les ruptures

majeures auxquelles le secteur culturel a toujours été confronté depuis des années avec la transition numérique (transformation des modes de création et de production; évolution des usages et des pratiques du public; précarisation des créateurs, alors même que l'originalité et la créativité sont devenues clés face à l'abondance des propositions culturelles ; fragilité économique des entreprises culturelles camerounaises et la difficulté à financer le risque et l'innovation), l'objectif de cette action devient de plus en plus prééminent. C'est dans cette optique que cette dernière vise à répondre aux enjeux :

De compétitivité du secteur, sa capacité à une reprise de la croissance et à profiter des opportunités qu'offrent l'économie numérique: cela implique de renforcer le bilan des entreprises et de mieux les structurer pour qu'elles disposent des capacités nécessaires d'investissement dans une offre culturelle diverse, de se distinguer à l'échelle internationale. C'est d'autant plus indispensable que plusieurs pays font des industries culturelles et créatives un fer de lance de la reprise de la croissance. Il s'agit donc de renforcer le positionnement compétitif du secteur culturel camerounais dans un marché international très concurrentiel.

D'adaptation de l'offre aux pratiques du public afin de toucher un public large, et jeune qui accède presque exclusivement à la culture via le numérique.

De souveraineté et de capacité d'influence : il s'agit de soutenir la transformation et la croissance du tissu culturel camerounais, de préserver notre capacité à produire un récit collectif spécifique et des espaces de vie transcendants les territoires, les générations, les origines et les catégories sociales. L'objectif est donc de réduire les fractures qui marquent notre société tout en faisant vivre la diversité et le pluralisme. La concurrence entre les biens culturels bien qu'étant devenue internationale avec le numérique, oblige le positionnement et le rayonnement du Cameroun à l'international.

Ainsi, l'importance du développement des ICC telle qu'assignée par la SND30 n'est plus à démontrer au regard des effets induits sur la productivité et l'accroissement de la rentabilité du sous-secteur à travers :

- **la structuration et le développement de l'économie de la filière cinéma et audiovisuel**,

L'importance du cinéma et de l'audiovisuel comme vecteur d'une identité de domination n'est plus à démontrer : l'Amérique et l'Europe s'appuient encore sur ce levier pour que leurs cultures soient présentes et rayonnent presque partout dans le monde. Cette filière participe à la cohésion sociale, à l'innovation et au développement économique de ces pays. Son rôle dans la vitalité des identités culturelles nationales et le rayonnement à l'international de leurs expressions nécessitent d'être pris en considération. Ceci à travers des politiques publiques volontaristes, car la spécificité du cinéma et de l'audiovisuel combinent les dimensions culturelles et économiques. Elle implique d'agir à la fois sur l'environnement global de l'économie pour les rendre dynamiques notamment à travers l'élaboration de textes juridiques adaptés aux mutations technologiques, l'éducation culturelle et artistique, l'incitation à l'investissement, et les réseaux de diffusion. Il peut agir prioritairement sur :

- *les mesures financières* (incitations fiscales, des mécanismes de garantie de prêt bancaire, ou des subventions) ; ou *les mesures non financières à caractère économique* (des dispositifs d'information sur les possibilités de financements internationaux, la production

d'outils de promotion de ces industries et sur les marchés étrangers : catalogues, marchés du film, festivals ; sites internet etc.)

- *une stratégie de rayonnement à l'international qui passe par la présence dynamique sur les marchés internationaux (ce qui suppose de disposer d'un tissu industriel de production capable de proposer des produits compétitifs en termes de contenus et de qualité).*

Toutes ces mesures ont pour objectif de créer une production de masse afin de relever le volume des productions locales et par ricochet d'infléchir la courbe de films étrangers consommés par les publics nationaux. Cette ambition peut se réaliser à travers un soutien financier important qui passe par la mise sur pied d'un Fonds de Soutien au Cinéma camerounais et la mise sur pied d'un Conseil d'évaluation Éthique et Morale des Films ; afin de promouvoir les films camerounais de qualité dont le rayonnement à l'international aura un triple bénéfice économique, culturel et politique. L'objectif de cette réorientation prioritaire est de combler le gap entre la production locale et la consommation de productions cinématographiques et audiovisuelles par les ménages camerounais en priorité ; ce qui aura pour conséquence la restructuration (par métiers et activités) du marché local, dominé par les films étrangers et de transformer la production locale ainsi que la structure du marché domestique pour l'amener à un niveau comparable à celui du Ghana à court terme et à celui du Nigeria à moyen terme: de 120 films annuels aujourd'hui, tous genres confondus, à 600 en 2030.

- **le développement des publics et des marchés** nécessitera la mise en place d'une plateforme de labellisation des biens et services culturels, ainsi que le renforcement des activités promotionnelles en vue de mieux faire connaître la valeur de nos créateurs et leurs produits à l'échelle national et international.

- **L'Education et formation aux métiers des Industries Culturelles et Créatives**, est une activité majeure du programme. Son but est de soutenir les entrepreneurs en favorisant la création et le développement d'une entreprise et en facilitant l'emploi des professionnels par la création ou l'opérationnalisation des établissements de formation à l'instar de l'INAC, par la formation des acteurs du sous-secteur ainsi que par l'adaptation des personnes sans emploi aux nouveaux besoins du marché du travail.

- **Pour atteindre l'objectif principal du programme, une modernisation du cadre juridique et réglementaire des industries culturelles et créatives** apparaît nécessaire pour une plus grande incitation en vue de l'encouragement des activités de recherche sur toute la chaîne de valeur. Dans l'ensemble, un état des lieux et analyse du Corpus juridique actuel des ICC sera mené pour connaître la situation réelle du cadre juridique de celles-ci.

OBJECTIF 1. Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'industries Culturelles et Créatives créées ou soutenues	nb	2021	600	2023	650

ACTION 03**REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.**

La redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale. visera à mettre en application les accords de coopération culturelle ainsi que les offres de partenariat et d'échanges que nous offrent les différents pays. Cette coopération se matérialisera aussi par une présence affirmée au sein des instances dirigeantes des organismes internationaux en matière de culture. C'est le cas par exemple de l'UNESCO, du Comité du Patrimoine Mondial, de l'ICOMOS, l'ICROM et le Conseil International des Archives qui offrent entre autres possibilités de coopération et de développement des projets dans le domaine de la culture. La participation des acteurs culturels aux différents événements internationaux et l'accompagnement pour les différents concours et bourses offerts par les institutions internationales à l'instar de l'OIF.

Cette action s'articulera autour de trois principales activités à savoir :

- **la Prospection culturelle et recherche des nouveaux partenaires**, pour mobiliser les opportunités nationales et internationales d'accompagnements du sous – secteur, et dans cette dynamique il s'agira de procéder à la prospection des financements concessionnels et innovants, de mobiliser les appuis financiers et techniques pour les programmes et projets culturels, identifier des opportunités d'accompagnement du sous-secteur, et encourager l'établissement des accords (co-production, co-édition...etc) pour favoriser la compétitivité sur toute la chaîne des valeurs.
- **le Renforcement de la Diplomatie culturelle**, pour davantage favoriser le rayonnement international de la culture Camerounaise à travers la participation aux foras et événements culturels des partenaires, le placement des acteurs culturels au sein des Institutions Internationales, la préparation et le suivi des activités de promotion culturelle des ambassades du Cameroun à l'étranger et la vulgarisation du répertoire sur les opportunités de la coopération décentralisée.
- **le Suivi de la Mise en œuvre des accords de coopération**, afin d'opérationnaliser la coopération nationale et internationale. Cette activité sera marquée par la tenue et mise à jour du répertoire des accords et conventions de coopération culturelle, l'inventaire des opportunités d'échanges culturels avec les partenaires, l'édition et la vulgarisation du guide sur les opportunités des financements offerts par certains des bailleurs de fonds au secteur privé / société civile ainsi que le suivi de l'exécution des projets conjoints.

OBJECTIF 1. Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	nb	2021	20	2023	20

ACTION 04**DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

Cette action sera articulée autour de deux principales activités notamment :

- L'Assistance financière et technique aux lieux dédiés à la création, la production et la diffusion culturelle

A la suite du changement de paradigme socioéconomique du cinéma au sein de l'économie camerounaise, et du constat selon lequel les ménages camerounais consommaient de plus en plus de productions étrangères, notamment celles venues du Nigéria, de l'Inde et de l'Occident, le MINAC propose une activité de soutien à la production, promotion, distribution et exploitation de films camerounais en salle et à la télévision. Des partenariats avec les diffuseurs que sont les télévisions nationales sont aussi une priorité pour rapprocher le film camerounais de ses potentiels consommateurs dans le marché local. Cette évolution nécessite aussi d'intervenir pour la mise sur pied d'espaces de création et de diffusion de la production cinématographique. Aussi, est-il important qu'à travers la création d'un Fonds de Soutien au Cinéma camerounais, le gouvernement puisse impulser une nouvelle dynamique collaborative en termes de partenariats public privé et avec les CTD pour réhabiliter les salles de cinéma ou en créer d'autres de taille moyenne dont la gestion sera attribuée aux opérateurs privés.

- **La Construction, Réhabilitation et équipements des infrastructures culturelles**

La vision 2035 devrait permettre au Cameroun de relever au moins deux défis majeurs :

- 1)- ***le défi d'ordre sociodémographique dont la forte augmentation de la population des jeunes impose un accroissement d'infrastructures et de services sociaux,***
- 2) ***le défi du développement urbain et de l'aménagement du territoire qui nécessite d'anticiper sur le développement indispensable des villes.***

Au crépuscule de la première décennie du DSCE (2010-2019) caractérisée par la faible intégration du sous-secteur Art et Culture dans la création des richesses, et dont l'évaluation révèle des résultats mitigés en termes de croissance et de développement, il y a lieu d'amorcer la deuxième décennie (2020-2029) sous le prisme d'un changement de paradigme de développement. Ce paradigme trouve son ancrage dans le modèle de la « culturalisations » et de la « créativisation » de l'économie Camerounaise, tel que prescrit dans la SND30.

En effet, le rôle prédominant du secteur culturel dans la construction d'une économie créative est un fait observable et mesurable expérimenté sous d'autres cieux. Le nouveau modèle de développement, où les principaux moteurs de croissance économique sont le savoir, la créativité, l'originalité et les compétences, a modifié non seulement la structure économique, mais aussi les concepts de croissance et de développement. L'« **économie basée sur le savoir** » s'appuie désormais sur la créativité et le talent et met l'accent sur les industries culturelles en tant que cadre conceptuel au sein duquel les leviers de croissance trouvent leur place. En ce sens, la conception moderne de la croissance et du développement économique, qui repose sur l'économie intégrée, implique une mise en réseau sectorielle équilibrée des activités culturelles et secteurs industriels, en insistant sur l'importance des nouvelles idées et de leur application créative au développement. À cet égard, c'est le développement du

Cameroun qui sans doute sera conditionné par le développement de l'Art et de la Culture, et non l'inverse. Les politiques et stratégies de développement vont ainsi suivre les tendances sociales dominantes et seront principalement axées sur les industries culturelles et la création d'entreprises dans le secteur culturel. Cette approche est conforme à la résolution des Nations Unies sur la culture et le développement qui invite tous les États membres à garantir une intégration plus visible et plus efficace de la culture dans les politiques et les stratégies de développement, à tous les niveaux. Elle les encourage à soutenir le développement et la consolidation des industries culturelles, du tourisme culturel et des micros entreprises liées à la culture et à les aider à acquérir les infrastructures et compétences nécessaires.

S'intégrant dans cette stratégie globale, et pour amorcer la SND30, le MINAC en même temps qu'il organise le mouvement artistique et culturel national se fixe pour objectif stratégique le développement intégré des infrastructures spécifiques aux ICC.

Sous ce registre, le développement des infrastructures culturelles et artistiques, fleuron de l'expression du génie créateur du peuple camerounais, est une réponse concrète à la politique culturelle définie par le Chef de l'Etat qui, dans son ouvrage « Pour le Libéralisme communautaire », précise que « toute culture, pour être viable, a besoin de moyens et de lieux appropriés pour son expression et son rayonnement ». Il s'agira concrètement de construire, réhabiliter et équiper prioritairement les Arts et la Culture dans ses différentes composantes.

- D'une part, des infrastructures à caractère patrimonial (Archives, Bibliothèque, Musée, Monuments divers correspondant à un cycle sociopolitique de l'histoire contemporaine du Cameroun, etc.) en vue de soutenir la science, la recherche et l'innovation ;

- D'autre part, les infrastructures créatives pour les arts de la scène et du spectacle, les arts graphiques et plastiques, les arts audiovisuels et cinématographiques et un ensemble de centres de formation et de conservatoires (musique, art, danse) à vocation régionale en vue d'assurer le renforcement des capacités des acteurs artistiques et culturels. Avec la réalisation de ces infrastructures culturelles et artistiques, le sous-secteur voudrait se donner comme ambition de devenir la plaque tournante en matière de déploiement et de diffusion des œuvres artistiques et culturelles en Afrique centrale.

OBJECTIF 1. Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de lieux de diffusion ou de création créés ou équipés	nb	2021	6	2023	7

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens, et services culturels	
Objectif	ASSURER LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE OU RENFORCER L'IDENTITE ET LA CREATIVITE CULTURELLE CAMEROUNAISE	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	directions techniques du MINFI, du MINAC, de l'INS et de la CNPS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données quantitatives et factuelles sur les dépenses des ménages en biens et services culturels	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le mode de calcul est un rapport qui compare l'ensemble des dépenses de consommations des ménages en Biens et éléments culturels sur la consommation totale nationale des ménages.	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2.25
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2,25
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.	
Mode de collecte des données	Elle se fera au niveau de la coordination du Programme, du contrôleur de gestion dudit programme et de la CEPLAC;	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DDPA, DSIC, DLL, DCPA, Ensemble National, du Centre Culturel Camerounais, de la Commission des Arts et des Lettres	
Vérification/ Validation des données	-LA CEPLAC -LA CELSUI la Cellule Informatique et des statistiques (regroupements, recoupements / croisements, comparaisons)	
Service responsable de la synthèse des données	-LA CEPLAC -LA CELSUI la Cellule Informatique et des statistiques (regroupements, recoupements / croisements, comparaisons)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	RAS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'industries Culturelles et Créatives créées ou soutenues	
Objectif	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DIRECTION DU SPECTACLE ET DES INDUSTRIES CREATIVES (DSIC)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DDPA, DLL, DCPA, CEPLAC, CIS, Ensemble National, Secrétariat Administratif et Technique de la Commission des Arts et des Lettres (SATCAL), annuaire statistique	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données quantitatives et factuelles sur les entreprises culturelles ayant bénéficié d'un accompagnement du MINAC	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Le mode de calcul du premier indicateur type, est une simple addition qui renvoie à l'agrégation du nombre d'industries culturelles et Créatives créées, soutenues ou viabilisées et opérationnelles	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 470
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 650.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 650
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique	
Mode de collecte des données	Actualisation continue du Système d'information statistique du MINAC.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELLULE INFORMATIQUE ET STATISTIQUE	
Vérification/ Validation des données	CELINFOSTAT, CEPLAC	
Service responsable de la synthèse des données	CELINFOSTAT, CEPLAC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELINFOSTAT, CEPLAC	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	
Objectif	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	03 - REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELLULE DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CELSUIVI, CHAINE PPBS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données quantitatives et factuelles sur les partenariats signés ou sur les manifestations culturelles nationales et internationales	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Simple addition qui renvoie à l'agrégation des partenariats signés et de manifestations culturelles internationales ayant connu la participation du Cameroun	
Périodicite de la mesure	mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 20
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique, MOU signés, Accords de coopération	
Mode de collecte des données	La tenue régulière de fichiers statistiques par les directions technique et de la SATCAL.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	COMITE PPBS /CEPLAC/ CELSUIVI	
Vérification/ Validation des données	CEPLAC	
Service responsable de la synthèse des données	CELINFOSTAT, CELSUIVI	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELINFOSTAT, CELSUIVI	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de lieux de diffusion ou de création créés ou équipés	
Objectif	Améliorer et équiper des infrastructures artistiques et culturelles.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	149 - DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	
Action concernée par l'objectif	04 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSIC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Les données seront collectées auprès de l'ensemble des directions techniques du MINAC).	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont quantitatives et factuelles, sur les lieux de diffusion ou de création créés ou équipés	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Simple addition qui renvoie à l'agrégation du nombre de lieux de diffusion ou de création créés ou équipés	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 2
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 7
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance(DAG/CEPLAC) (RAP), rapport d'activité des direction technique DSIC	
Mode de collecte des données	-La production des données se fera par toutes les structures techniques et administratives du MINAC -La collecte et la centralisation de ces données se fera au niveau de la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération -Le contrôle de qualité des données se fera concomitamment par la Cellule Informatique et des Statistiques et la Cellule de Suivi et la CEPLAC .	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le COMITE PPBS /DSIC/CEPLAC	
Vérification/ Validation des données	COMITE PPBS / CEPLAC	
Service responsable de la synthèse des données	COMITE PPBS / CEPLAC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	COMITE PPBS / CEPLAC	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITE CAMEROUNAISE	599 000 000	599 000 000	0	0	599 000 000	599 000 000
02	DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	882 500 005	882 500 005	0	0	882 500 005	882 500 005
03	REDYNAMISATION DE LA COOPERATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE.	18 000 002	18 000 002	0	0	18 000 002	18 000 002
04	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ARTISTIQUES ET CULTURELLES	0	0	340 000 000	340 000 000	340 000 000	340 000 000
TOTAL		1 499 500 007	1 499 500 007	340 000 000	340 000 000	1 839 500 007	1 839 500 007

8. PROGRAMME 182

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

SAMEDING

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce Programme qui vient en appui aux deux Programmes techniques, vise à consolider les acquis du MINAC dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur art et culture. Pour cela, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, la gouvernance, la gestion des ressources financières et de renforcer le système d'information. Le programme 182, vise ainsi la mise en œuvre des programmes ministériels dont la définition est tout aussi capitale que le suivi et l'évaluation.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAC	%	2021	100	2023	100

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAC	
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, CELSUIVI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sur la tenue des sessions du Dialogue de Gestion	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport du nombre de sessions du Dialogue de gestion tenues sur le nombre de sessions du Dialogue de gestion prévues au cours de l'année.	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 50
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des direction technique,	
Mode de collecte des données	Le Comité Interne PPBS par le Contrôle de Gestion est garant de la qualité des données collectées. Celles-ci sont produites par les Responsable d'Activité	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Secrétariat Général soutenu par la CELSUI qui assure la coordination du programme ;	
Vérification/ Validation des données	Le Comité Interne PPBS	
Service responsable de la synthèse des données	CELSUI/CEPLAC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELSUI/CEPLAC	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE
- ACTION 03:** AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 07:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Dans le but d'assurer de manière efficace la mise en œuvre des politiques publiques relevant du MINAC, il apparaît important, voire indispensable, de mener à bien et régulièrement la coordination et le suivi des activités des services centraux, déconcentrés, ainsi que des services rattachés. À ce titre, cette action vise à mettre en place un mécanisme de monitoring des services visant à garantir un fonctionnement coordonné, tout en assurant la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC. Il sera question donc de consolider les plans et outils de management stratégique, à l'instar des plans d'actions périodiques et opérationnels des structures, de la feuille de route ministérielle, des réunions de coordination et de suivi des instruments de gestion ci-dessus mentionnés dans le cadre des sessions de dialogue de gestion.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINAC

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	4	2023	4

ACTION 02**PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Département ministériel. Ceci passe notamment par la systématisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation axée sur les programmes et le suivi de celles-ci. Elle permettra de ce fait d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au sein du MINAC. Pour ce faire, il sera question d'accompagner et d'appuyer les responsables des programmes dans les différentes étapes de la chaîne PPBS, de consolider la mise en cohérence des extraits de planification, programmation et budgétisation issus des programmes, d'élaborer les différents documents budgétaires à l'instar du Projet de Performance des Administrations (PPA) et du Rapport Annuel de Performance (RAP). Bien plus, il faudra s'assurer que les différents inputs à ces documents, en l'occurrence le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), les rapports de performance des programmes (RAP, de revue des activités, de revue des projets d'investissement, de la chaîne des Résultats, projet de performance annuel) et les projets de budget sont produits par chaque responsable de programme. L'exécution du budget, à travers la programmation des marchés publics, les engagements et les ordonnancements des dépenses et les rapports d'exécution financière, est également un des axes majeurs de cette action. Il sera aussi question de produire dans les délais, les documents de politique de développement dans divers aspects de l'activité du Département Ministériel.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2021	9	2023	9

ACTION 03**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL**

Cette action a pour but ultime, l'amélioration du rendement des services. Pour ce faire, il est nécessaire de les doter d'infrastructures et équipements, de manière à mettre en place un environnement de travail propre à la célérité dans le traitement des dossiers, la productivité des personnels et à l'accès aux sources d'informations diverses. Le MINAC compte environ 800 personnels. Un effectif qui est passé du simple au double en 2020 avec la mise à disposition de plus de 300 personnels repartis pour l'essentiel dans les services déconcentrés. Cette augmentation des ressources humaines est venue exacerber le problème d'insuffisance de poste de travail au MINAC. Certains personnels ne dotés d'outils informatiques ni, de mobiliers de bureau, d'espace de travail adéquat. L'un des problèmes les plus épineux est celui des Délégations Régionales et Départementales. Sur les 10 régions, seules 25 structures sur 68 sont logées dans des conditions propices à un rendement optimum. Pour les autres à l'instar du Sud-ouest et Nord-Ouest, les travaux de construction sont avancés mais nécessitent d'être

poursuivis afin d'achever la construction. Beaucoup d'autres équipements sont encore nécessaires pour une amélioration notable des conditions de travail au MINAC. Certains responsables n'ont pas de dotation en véhicules de fonction, des efforts sont en train d'être réalisés pour les lignes téléphoniques. Ainsi donc, les outils acquis au MINAC devraient nous permettre d'améliorer les conditions de travail et seraient un bon indicateur de performance.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2021	45	2023	45

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action vise entre autre la gestion de la carrière, de la solde et le renforcement des capacités du personnel du Ministère, dans le but de leur permettre de cerner les contours des différentes problématiques adressées par les programmes, actions et activités que le MINAC entend mettre en œuvre dans le cadre de son budget programme, afin d'atteindre les objectifs stratégiques assignés au sous-secteur dans la SND30. Il sera donc question d'une part, d'élaborer un plan annuel de formation et renforcement des capacités du personnel et de le mettre en œuvre, et d'autre part d'assurer au personnel du MINAC, un meilleur encadrement sociale et sécuritaire, à travers notamment les actions de sécurité sociale, d'encadrement et d'épanouissement à leur endroit.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	2021	25	2023	45

ACTION 05

CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES

Afin de garantir la performance des services et l'éthique professionnelle, cette action sera mise en œuvre à travers des activités relatives à l'évaluation des services rendus aux usagers, à la lutte contre la corruption, au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle et à l'évaluation des services. Cette évaluation permettra d'identifier les faiblesses de nos services en la matière et de mettre en œuvre des solutions qui permettront d'atteindre tous les objectifs qui sont fixés par nos programmes, mais aussi de disposer d'un service de qualité exemplaire au sein du département ministériel.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion de structures contrôlées et auditées par an	%	2021	35	2023	40

ACTION 06**COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

Cette action vise à assurer la visibilité des actions entreprises dans le sous-secteur et particulièrement par le MINAC à travers la couverture médiatique de celles-ci. Ceci passe par la production de supports d'information à valeur ajoutée, de magazines dans les médias audiovisuels et cybernétiques, mais aussi par la mise en place des mécanismes de circulation de l'information entre les différents acteurs internes et externes du Ministère.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique par an	nb	2021	40	2023	45

ACTION 07**SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES**

Dans le but de mettre à la disposition des décideurs et d'utilisateurs des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance, cette action sera mise en œuvre à travers des activités relatives à l'amélioration de la production, la diffusion des données statistiques courantes du sous-secteur et la réalisation des études prospectives et stratégiques pour l'atteinte des objectifs de la SND30.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Annuaire statistique produit et diffusé	doc	2021	0	2023	1

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l’efficacité des interventions du MINAC	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	01 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG,, CELSUIVI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données sur la tenue des sessions du Dialogue de Gestion	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition du nombre de session du Dialogue de gestion	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 2
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions technique, Rapport des saisons de dialogue de gestions	
Mode de collecte des données	Le Comité Interne PPBS par le Contrôle de Gestion est garant de la qualité des données collectées. Celles-ci sont produites par les Responsable d'Activité	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, DAG, CELSUIVI	
Vérification/ Validation des données	CELSUI/CEPLAC	
Service responsable de la synthèse des données	CELSUI/CEPLAC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	RAS	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d’extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l’efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SBM	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CEPLAC, CELSUIVI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les documents de Planification et de budgétisations produites par la chaine PPBS dans les delais.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Décompte des extrants de la chaine PPBS	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 9.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 9
	Année: 2024	Valeur: 9
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques	
Mode de collecte des données	La tenue régulière de fichiers statistiques au niveau de la CEPLAC/DAG	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG/CEPLAC/CELSUI	
Vérification/ Validation des données	DAG/CEPLAC/CELSUI	
Service responsable de la synthèse des données	DAG/CEPLAC/CELSUI	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG/CEPLAC/CELSUI	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDBMM	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services des Marchés du MINAC SDPSP SIGIOPEs	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter pour décrire l'indicateur sont les nouvelles constructions et les éléments matériels et immatériels constituant un poste de Travail et rapportés à l'ensemble du personnel. Ce sont des éléments quantitatifs	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le mode de calcul est un rapport qui renvoie au ratio du nombre total de poste de travail formel rapporté à l'effectif total du personnel. l'agrégation des documents sur les infrastructures et outils nouveaux mis à la disposition des personnels par an	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: 55
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques,	
Mode de collecte des données	*La production des données se fera par les directions techniques en charge de l'exécution financière des Programmes, de l'Amélioration de la qualité et de l'efficacité de la Dépense (DAG, SG, DRAC ; DDAC ; Cabinet) *La collecte et la centralisation de ces données se fera au niveau de la Direction des affaires générales qui assure la coordination du programme *Le contrôle de qualité des données se fera concomitamment par la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération, Cellule Informatique et des Statistiques et la Cellule de Suivi ; Le Comité Interne PPBS par le Contrôle de Gestion collecte les données.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG/ SDBMM/SDPSP	
Vérification/ Validation des données	CEPLAC/DAG/	
Service responsable de la synthèse des données	CEPLAC/DAG/	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CEPLAC/DAG/	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	
Objectif	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDPSP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	IG ; DRAC ; DDAC ; SIGIPES.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont les formations en direction du personnel organisées au cours de l’année	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le calcul se fait par simple rapport du nombre de formations organisées sur le nombre de formations prévues au cours de l’année dans le plan de formation.	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques (DAG).	
Mode de collecte des données	*La production des données se fera par les directions techniques en charge de l’exécution financière des Programmes, de l’Amélioration de la qualité et de l’efficacité de la Dépense (DAG, SG, DRAC ; DDAC ; Cabinet) *La collecte et la centralisation de ces données se fera au niveau de la Direction des affaires générales qui assure la coordination du programme *Le contrôle de qualité des données se fera concomitamment par la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération, Cellule Informatique et des Statistiques et la Cellule de Suivi ; Le Comité Interne PPBS par le Contrôle de Gestion collecte les données.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Comité Interne PPBS	
Vérification/ Validation des données	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/CELSUI/DAG	
Service responsable de la synthèse des données	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/CELSUI/DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/CELSUI/DAG	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de structures contrôlées et auditées par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CS; CEPLAC, DAG, SG, DRAC ; DDAC ; Cabinet	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecté sont les rapports de missions d'audit et de contrôle effectués auprès des structure du MINAC	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le calcul est un rapport du total des missions effectuées auprès des structures du MINAC, rapporté annuellement à l'ensemble des structures susceptible d'être auditée	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 35
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.	
Mode de collecte des données	La collecte des données sur cet indicateur se fera par la tenue régulière de fichiers statistiques au niveau de ces directions techniques et de l'inspection Générale. Ces données seront collectées de manière mensuelle.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Comité Interne PPBS	
Vérification/ Validation des données	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/DAG/	
Service responsable de la synthèse des données	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/DAG/	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Le Comité Interne PPBS CEPLAC/DAG/	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d’activités ayant fait l’objet d’une couverture médiatique par an	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	06 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELCOM	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CELSUIVI, CABINET	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont obtenues après exploitation des activités médiatisées en rapport	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Le mode de calcul est une simple addition qui renvoie à l’agrégation des activités sur les supports de communication élaborés par an	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 37
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'Activité et de Performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.	
Mode de collecte des données	Les données sont collectées directement auprès de la Cellule de Communication	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELCOM	
Vérification/ Validation des données	Le Comité Interne PPBS /CEPLAC/DAG	
Service responsable de la synthèse des données	Le Comité Interne PPBS /CEPLAC/DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Le Comité Interne PPBS /CEPLAC/DAG	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Annuaire statistique produit et diffusé	
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	182 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	
Action concernée par l'objectif	07 - SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELINFOSTAT	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cabinet, CELSUIVI	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données à collecter sont des données permettant de disposer des ressources indispensables aux indicateurs suscités ainsi qu'à leur exploitation dans l'annuaire	
Unité de mesure	Documentation(doc)	
Mode de calcul	Constataion de la production d'un annuaire statistique.	
Périodicite de la mesure	ANNUELLE	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1
	Année: 2024	Valeur: RAS
	Année: 2025	Valeur: RAS
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité et de performance (RAP), rapport d'activité des directions techniques.	
Mode de collecte des données	Production et diffusion de l'annuaire statistique	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Comité Interne PPBS	
Vérification/ Validation des données	Le Comité ministériel chargé de la production de l'annuaire statistique.	
Service responsable de la synthèse des données	Le Comité ministériel chargé de la production de l'annuaire statistique.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Le Comité ministériel chargé de la production de l'annuaire statistique.	
Coût de collecte et d'analyse	RAS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 525 649 992	1 525 649 992	135 000 000	135 000 000	1 660 649 992	1 660 649 992
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	150 600 000	150 600 000	0	0	150 600 000	150 600 000
03	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	30 000 000	30 000 000	125 000 000	125 000 000	155 000 000	155 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	356 500 001	356 500 001	0	0	356 500 001	356 500 001
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	12 000 000	12 000 000	0	0	12 000 000	12 000 000
06	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
07	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES	36 000 001	36 000 001	0	0	36 000 001	36 000 001
TOTAL		2 119 249 994	2 119 249 994	260 000 000	260 000 000	2 379 249 994	2 379 249 994